



Vous allez être Juré Officiel au Concours Général Agricole

RAPPEL

Les fonctions de membre de jury sont personnelles et ne peuvent être transmises. Elles sont bénévoles et ne font l'objet d'aucune indemnisation par les organisateurs.

L'entrée au concours se fait sur présentation de votre convocation individuelle. Aucun accompagnant, ni aucun mineur ne sera autorisé à entrer dans le Hall dédié aux finales du Concours Général Agricole.

En cas d'empêchement, vous devrez immédiatement déclarer votre absence sur votre « espace juré » www.concours-general-agricole.fr. Deux absences consécutives non déclarées entraîneront la radiation définitive.

Le Concours Général Agricole se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait non conforme aux principes du concours ou, irrespectueux vis-à-vis des autres jurés ou de l'organisation.

PRINCIPES D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

- **Adhésion aux valeurs du CGA :**

L'inscription en tant que juré est volontaire. Elle implique l'adhésion sans réserve aux valeurs du Concours Général Agricole, à son organisation et aux protocoles utilisés pour les dégustations.

Tout dénigrement public du Concours Général Agricole provoquera l'exclusion définitive du juré.

- **Indépendance :**

Les jurés s'engagent sur l'honneur à déclarer, à l'inscription, tout lien de dépendance vis-à-vis de produits inscrits aux Concours Général Agricole. Toute omission, fausse déclaration, tentative de tromperie ou de fraude est passible de sanction pénale par les juridictions compétentes.

- **Compétences :**

Les jurés Consommateurs reconnaissent avoir les connaissances suffisantes pour réaliser la dégustation sur critères sensoriels pour laquelle ils se sont inscrits.

Les jurés participant au programme annuel de formations du Concours Général Agricole s'engagent sur l'honneur à se présenter à l'édition du Concours qui suit leur formation.

- **Parité :**

Les jurys du Concours Général Agricole sont constitués pour partie de jurés issus de professions qualifiantes pour les produits évalués (cf. menu déroulant sur le formulaire d'inscription en ligne), dits Jurés « Professionnels » et, pour partie, de Jurés « Consommateurs ». Chaque année, le Concours Général Agricole, propose à ce deuxième groupe un programme de formation à l'analyse sensorielle (initiation et perfectionnement).

Pour chaque table de jury, un modérateur peut être pré désigné pour ses connaissances techniques du produit évalué et sa neutralité. Sa mission est de faciliter la mise en œuvre collective du protocole défini par les organisateurs pour le produit considéré et la prise en compte des différents points de vue.

- **Concertation :**

Les décisions des jurys sont basées sur la concertation entre des jurés consommateurs et des jurés professionnels. Les décisions d'attribution (ou non) de médailles sont prise par consensus. Aucune décision ne peut être imposée par un juré aux autres membres du jury.

Tout manquement à l'un de ces principes sera immédiatement signalé au Commissaire de table.

DROIT A L'IMAGE

En acceptant les conditions générales de participation, le juré accorde aux organisateurs du Concours Général Agricole, à leurs représentants et à toutes personnes agissant en leur nom, la permission irrévocable d'utiliser, de publier toutes les photographies ou images vidéo prises à l'occasion de la manifestation. Ces images peuvent être exploitées sous quelque forme que ce soit y compris sur Internet, pour la promotion du Concours Général Agricole.

PROTOCOLE DE PARTICIPATION

Afin de ne pas perturber les dégustations basées sur l'analyse sensorielle, il est demandé aux jurés de :

- Ne pas se parfumer le jour de la dégustation,
- Mettre leur téléphone portable en « mode avion » dès leur installation à la table de jury,
- Ne pas fumer,
- Ne pas changer de table de jury sans y être autorisé par le Commissaire de table,
- Ne pas se déplacer ou discuter avec des jurés d'autres tables,
- Quitter la salle juste après la fin de la dégustation, sans bruit afin de ne pas déranger les autres jurés

AVANT LA DÉGUSTATION

Dès la fin du discours d'introduction et de rappel des principes de l'évaluation, le Commissaire de table vous remettra les documents utiles à la dégustation.

✓ Désignation du Modérateur du jury

Le modérateur pourra être pré désigné sur la base de ses compétences techniques et de ses capacités à faire émerger des décisions par consensus. Il sera alors prévenu en amont du Concours.

Qu'il soit pré désigné ou désigné collectivement à l'installation du Jury, son rôle sera de :

- Rappeler et de préciser au besoin, les descripteurs sensoriels retenus sur la grille d'évaluation,
- Contextualiser ceux-ci par rapport à la récolte/millésime, voire au stade de préparation du produit,
- Animer la concertation entre les différents membres du jury de façon à faire émerger un consensus sur l'appréciation des différents produits.

Le juré assurant les fonctions de modérateur devra être identifié sur la feuille d'émargement.

Dans l'éventualité d'un désaccord, n'hésitez pas à solliciter le Commissaire de table.

✓ Signature des jurés sur la feuille d'émargement :

Le Modérateur s'assure que tous les jurés présents à la table ont bien été convoqués à ce jury et doit indiquer les éventuels jurés absents.

Le numéro du jury est inscrit sur le badge porté de manière apparente par tous les jurés dégustateurs.

Chaque juré doit vérifier que son nom figure sur la feuille d'émargement (l'ajouter si nécessaire) et y apposer sa signature.

✓ Fiches individuelles de dégustation :

Les jurés doivent obligatoirement indiquer leur nom sur la première page des fiches individuelles de dégustation.

LA DÉGUSTATION

La dégustation ne peut commencer qu'après l'intervention préliminaire du Commissaire général

Pour éviter toute contestation, les déplacements d'une table à l'autre sont interdits. Toute sortie de la salle est définitive.

✓ Dégustation:

Dans un premier temps, les échantillons sont dégustés de manière individuelle par les jurés (le cas échéant selon l'ordre pré établi).

Pour chaque échantillon, les jurés devront cocher une case par critère (d'insuffisant à excellent) et rédiger un commentaire aussi factuel et précis que possible en s'aidant au besoin du lexique mis à leur disposition (s'il est disponible pour le concours concerné).

✓ Attribution des médailles:

Une fois la dégustation individuelle terminée, le jury délibère collectivement et n'attribue des médailles qu'aux produits qui lui paraissent **réellement les mériter**, et pour lesquels il y a consensus entre les jurés.

Les médailles d'Or d'Argent, de Bronze, ne correspondent pas à un podium distinguant les 3 premiers du classement mais à des niveaux qualitatifs atteints :

- Médaille d'Or : niveau excellent de qualité
- Médaille d'Argent : haut niveau qualitatif qui peut encore progresser.
- Médaille de Bronze : niveau qualitatif très satisfaisant mais avec fort potentiel de progression.

✓ Indication des médailles sur la « fiche de jury » (feuille de couleur) :

Le Modérateur doit y indiquer :

- les médailles décernées,
- un commentaire précis et complet pour **tous les échantillons** (qu'ils soient médaillés ou non),

A noter : Les commentaires de synthèse sont transmis pour information aux producteurs. Ils doivent respecter les points de vue de l'ensemble des jurés et résumer les points forts et faibles du produit. Ils devront être aussi factuels et précis que possible et être rédigés lisiblement, avec courtoisie et être constructif pour le producteur. Le modérateur est garant de la qualité de cette synthèse.

- La feuille de jury doit être signée par tous les jurés.

✓ Remise du dossier du Jury au Commissaire de la section :

L'ensemble des documents du jury (toutes les fiches individuelles de dégustation ; la fiche de jury et la feuille d'émargement) doivent être remis au Commissaire de table, par le Modérateur du jury.

La dégustation ne s'achève que lorsque le Commissaire responsable de votre table a validé les documents du jury. Les jurés peuvent alors quitter la table.

Après la dégustation, pour un bon déroulement de la fin de la session, vous ne devez pas vous déplacer à d'autres tables, ni pour déguster, ni pour discuter.

Il est interdit d'emporter les échantillons et le matériel. Tout juré surpris avec des échantillons ou matériel sera définitivement exclu du Concours Général Agricole

**L'ÉQUIPE DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE VOUS REMERCIE
ET VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE EVALUATION**

Contact : Claire DELPLANQUE jures@concours-general-agricole.fr

Concours Général Agricole - 17 Quai du Président Paul Doumer - 92400 Courbevoise
www.concours-general-agricole.fr